



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---

#### MUSÉOGRAPHIE

#### Création d'un parcours pédagogique pour le Marais des 3 Vaches

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Jeudi 12 novembre 2026 à 16h30**



Ville d'Amiens  
Place de l'hôtel de ville  
BP 2720  
80027 AMIENS CEDEX 1

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                              |                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Objet                        | Muséographie - Création d'un parcours pédagogique pour le Marais des 3 Vaches                                                                         |
|    | Mode de passation            | Procédure adaptée ouverte                                                                                                                             |
|    | Type de contrat              | Marché public                                                                                                                                         |
|    | Délai de validité des offres | 180 jours                                                                                                                                             |
|    | Forme de groupement          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire                                                                                                   |
|    | Variantes                    | Sans                                                                                                                                                  |
|    | PSE                          | Sans                                                                                                                                                  |
|    | Clauses sociales             | Sans                                                                                                                                                  |
|   | Clauses environnementales    | Installation du parcours dans une zone Ramsar, une zone humide protégée (ZNIEFF 1) en proximité de 2 zones Natura 2000 (300 au nord et 2,3km au sud). |
|  | Négociation                  | Avec                                                                                                                                                  |
|  | Visites                      | Obligatoire (en présentiel ou visio) :<br>Le 30/10/2026 à 14h00,<br>au 476 Chaussée Jules Ferry, 80090 Amiens (parking).                              |

# SOMMAIRE

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1 - Objet et étendue de la consultation.....</b>          | <b>4</b>  |
| 1.1 - Objet.....                                             | 4         |
| 1.2 - Mode de passation.....                                 | 4         |
| 1.3 - Type et forme de contrat .....                         | 4         |
| 1.4 - Décomposition de la consultation.....                  | 4         |
| 1.5 - Nomenclature .....                                     | 4         |
| <b>2 - Conditions de la consultation.....</b>                | <b>5</b>  |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                     | 5         |
| 2.2 - Forme juridique du groupement .....                    | 5         |
| 2.3 - Variantes .....                                        | 5         |
| <b>3 - Conditions relatives au contrat .....</b>             | <b>5</b>  |
| <b>4 - Contenu du dossier de consultation .....</b>          | <b>5</b>  |
| <b>5 - Présentation des candidatures et des offres .....</b> | <b>6</b>  |
| 5.1 - Documents à produire.....                              | 6         |
| <b>6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....</b>     | <b>8</b>  |
| 6.1 - Transmission électronique .....                        | 8         |
| 6.2 - Transmission sous support papier .....                 | 10        |
| <b>7 - Examen des candidatures et des offres.....</b>        | <b>10</b> |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                       | 10        |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                          | 11        |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                 | 12        |
| <b>8 - Renseignements complémentaires .....</b>              | <b>13</b> |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....    | 13        |
| 8.2 - Procédures de recours.....                             | 13        |
| <b>Annexe 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION.....</b>            | <b>14</b> |

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**Muséographie - Création d'un parcours pédagogique pour le Marais des 3 Vaches**

L'objet de cette consultation fait partie d'un projet du budget participatif lauréat de l'édition 2022 « Aménagements afin de mieux faire connaître le site du Marais des 3 Vaches et d'y favoriser la vie sociale. » De ce fait, la ville d'Amiens va aménager la friche Victorine Autier (parc, aire de jeux) et créer un nouvel accès au marais à l'ouest en 2026/2027.

**Lieu(x) d'exécution :**

Secteur Victorine Autier / Salamandre à Amiens (80)  
80000 Amiens

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description                                                                   |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| 79415200-8     | Services de conseil en conception                                             |
| 79421200-3     | Services de conception de projets autres que pour les travaux de construction |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Une note descriptive du projet
- Le plan du parcours imaginé
- L'étude environnementale

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est vivement conseillé au candidat de s'enregistrer nominativement sur le profil acheteur en indiquant une adresse électronique correcte lors du téléchargement du DCE afin qu'il puisse être informé des réponses apportées aux éventuelles demandes de renseignements concernant la consultation ainsi que d'éventuelles modifications apportées au DCE.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                           | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (voir annexe au RC à compléter, dater et signer). | Oui       |
| La copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.                                                                                                                                  | Non       |
| Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...)                                                                       | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Liste des principales références effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. |

Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de la conduite de prestations de même nature que celles du marché.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME), disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Visites obligatoire : 30/10/2026 à 14h00**

Une seule visite sur site est organisée pour vous présenter le Marais des Trois Vaches et son quartier avant de nous envoyer votre offre. Cette visite pourra être effectuée en présentiel sur site ou à distance en visio.

Elle se tiendra au **476 Chau. Jules Ferry, 80090 Amiens** (parking) durant 1,5h.

La visite sera assurée par **Alexandra MARINGER** du Service Études et Travaux Neufs / Direction Espace Public / Amiens Métropole, l'ingénieure référente du projet pour l'aménagement du Marais des Trois Vaches - [a.maringer@amiens-metropole.com](mailto:a.maringer@amiens-metropole.com).

Pour les candidats souhaitant participer en **visio**, merci d'adresser un mail à l'ingénieure référente, mentionnant les nom et prénom de la personne participante ainsi que ses coordonnées de contact **au plus tard le 28/10/2026**. Un lien de réunion Teams vous sera alors communiqué en temps utile. La visite en visio se déroulera avec un téléphone ou ordinateur portable, nous ne pouvons en aucun cas garantir la qualité de la transmission.

Pensez à vous habiller en fonction du temps, et mettez des chaussures de marche. Attention aux ronces et herbes hautes.

**A l'issue de la visite, une attestation de présence sera délivrée aux participants. Les candidats participant en visio recevront cette attestation par mail, aux coordonnées indiquées lors de leur demande de participation.**

## Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L' <b>acte d'engagement</b> (AE) et ses annexes, à compléter, à dater à signer                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui       |
| Un <b>devis détaillé</b> avec le contenu de la prestation mentionnant : <ul style="list-style-type: none"><li>- les coûts ligne par ligne des différents postes en lien avec les prestations et phases nommées au CCP</li><li>- les prix unitaires pour des rendez-vous supplémentaires en présentiel et en visioconférence</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Oui       |
| Une <b>note méthodologique</b> comprenant la démarche proposée et le calendrier envisagé (4 pages maximum)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Non       |
| Une <b>note écologique</b> qui répond à la problématique du lieu (enjeux écologiques) et qui laisse entendre comment ce parcours peut créer des liens durables et intéressants avec la population (8 pages maximum) : <ul style="list-style-type: none"><li>- la prise en compte des enjeux écologiques spécifiques du Marais des Trois Vaches (zone humide, biodiversité, espèces protégées)</li><li>- les propositions visant à limiter l'impact environnemental futur des stations (choix des matériaux, réparabilité, durabilité, entretien) ;</li><li>- les mesures permettant de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site ;</li><li>- la démarche d'écoconception appliquée à la mission (limitation des déplacements, échanges dématérialisés, sobriété des supports de travail, etc.).</li></ul> | Non       |
| Un <b>RIB</b> conforme aux normes SEPA                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Non       |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC).

Les plis électroniques qui seraient remis après la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.) ainsi que remis sous un autre mode de transmission que celui imposé, ne seront pas retenus.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>.

Le mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville d'Amiens  
**Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire**  
Cellule Administrative et Financière  
3 rue Léon Blum - 4ème étage - bureau 12  
BP 2720  
80027 AMIENS Cedex 1

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le nommage des fichiers ne devra comprendre aucun accent. Il en va de même pour les signes de ponctuation. Les espaces sont à remplacer par des Under scores (tiret du 8 : \_).

Les documents sont à fournir séparément et non scannés les uns à la suite des autres (1 document = 1 scan).

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.

Seul la/le candidat/e informé/e que son offre est retenue est tenu de la signer.

**Afin d'éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.**

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). **Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique.

## 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1 - Prix des prestations (sur 40 points)</b><br>Il est important de détailler les prestations à cet effet (annexe 1 AE + devis détaillé).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 40.0        |
| <b>2 - Méthodologie</b><br>- Pertinence et qualité de la méthodologie présentée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 20.0        |
| <b>3 – Valeur écologique et environnementale</b><br>- la prise en compte des enjeux écologiques spécifiques du Marais des Trois Vaches (zone humide, biodiversité, espèces protégées) ; (10 points)<br>- les propositions visant à limiter l'impact environnemental futur des stations (choix des matériaux, réparabilité, durabilité, entretien) ; (10 points)<br>- les mesures permettant de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site ; (10 points)<br>- la démarche d'écoconception appliquée à la mission (limitation des déplacements, échanges dématérialisés, sobriété des supports de travail, etc.) (10 points). | 40.0        |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100. La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Méthode de notation pour le prix sur la base du devis :

La note N est donnée par la formule :  $N = 40 \times (P_{\text{mini}}/P)$ .

Elle est évaluée sur la base du montant obtenu par l'addition du coût forfaitaire pour la réalisation des 2 phases de la mission et du coût de 4 rendez-vous supplémentaires en présentiel.

Méthode de notation pour la valeur technique sur la base de la note méthodologique et de la note d'intention :

|                                           | Critère noté sur 10 | Critère noté sur 20 |
|-------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Absence d'information ou très insuffisant | 0                   | 0                   |
| Insuffisant                               | 2,5                 | 5                   |
| Moyen                                     | 5                   | 10                  |
| Satisfaisant                              | 7,5                 | 15                  |
| Très satisfaisant                         | 10                  | 20                  |

## EXPLICATIONS SUR LES CRITERES DE NOTATION :

|                              |                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Absence d'information</b> | Absence de documents, pièces ou d'éléments d'information qui sont "utiles" à l'acheteur pour lui permettre d'apprécier la valeur de l'offre au regard d'un critère ou d'un sous-critère |
| <b>Insuffisant</b>           | Offre présentant des imprécisions et/ou des généralités                                                                                                                                 |
| <b>Moyen</b>                 | Offre acceptable dans son ensemble avec une ou plusieurs réserves, ou répondant partiellement aux attentes                                                                              |
| <b>Satisfaisant</b>          | Offre complète, détaillée, claire et adaptée ou offre avec réserve(s) mineure(s) sans incidence sur la qualité                                                                          |
| <b>Très satisfaisant</b>     | Offre précise, très détaillée, qui présente une très bonne analyse du besoin. Elle est parfaitement adaptée aux exigences du cahier des charges.                                        |

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique à savoir :

|                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Libellés                                                                                                                                                                                          |
| <b>Attestation de régularité fiscale à jour, de moins de 1 mois</b> , et du paiement des impôts et taxes dus au Service des Impôts des Entreprises du Centre des Finances Publiques               |
| <b>Attestation de vigilance (URSSAF) datant de moins de 6 mois</b> attestant que l'opérateur économique est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociale) |

Toutefois, afin d'éviter toute démarche supplémentaire, il est recommandé aux candidats de joindre ces documents dans leur dossier de candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://amiens.fr/marchespublics>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Amiens

Rue Lemerchier

BP 14 CS 81114

80011 AMIENS CEDEX 01

Tél : 0322336170

Télécopie : 0322336171

Courriel : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Amiens

Rue Lemerchier

BP 14 CS 81114

80011 AMIENS CEDEX 01

Tél : 03 22 33 61 70

Télécopie : 03 22 33 61 71

## Annexe 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION

### **OBJET DE LA CONSULTATION :**

Muséographie - Création d'un parcours pédagogique pour le Marais des 3 Vaches

### **ATTESTATION DU CANDIDAT**

#### **IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

|                                                                                            |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>Je soussigné<br/>(nom et qualité de la personne<br/>habilitée à engager la société)</b> |  |
| <b>agissant pour le compte de la société :</b>                                             |  |
| <b>Adresse :</b>                                                                           |  |
| <b>N° de SIRET :</b>                                                                       |  |

### **DECLARE SUR L'HONNEUR**

Ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (\*).

Fait à..... ,

Le ..... ,

Signature et cachet de la société

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation du marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

### **Documents à joindre de manière impérative :**

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne engageant la société, y compris si nécessaire ceux retraçant les délégations en chaîne (extrait Kbis, procès-verbal de conseil d'administration...) ;
- le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire ou de procédure équivalente régie par un droit étranger.